



2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Avry

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Centre de tri communal

Heures d'ouvertures

Mardi de 8 h 30 à 11 h 30

Vendredi de 16 h à 18 h

Samedi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h

Le centre de tri sera fermé aux dates suivantes :

2 janvier 2024 (Lendemain de Nouvel-an)

29 mars 2024 (Vendredi-Saint)

1er novembre 2024 (Toussaint)

Adresse: route des Tuileries 19 - Avry-sur-Matran

Déchets de gazon et branches

Ils doivent être amenés directement au centre de tri. Lors de ramassage important, une benne est mise à disposition et ensuite évacuée par le service de la voirie pour un montant forfaitaire de CHF 80. — (hors TVA) par voyage (à réserver auprès de l'administration communale, tél. 026/470.40.00)

Attention : les entreprises de paysagistes ne sont pas autorisées à déposer les déchets verts au centre de tri communal

Déchets encombrants

Une benne est à disposition au centre de tri durant les heures d'ouverture. De plus, un ramassage (sauf route de la Praly) est prévu 2 fois par an, soit le **27 mars 2024** et le **25 septembre 2024**, dès 6 h 30 **attention ! pas de ferraille**

Déchets spéciaux

Collecte mobile

Belfaux, Derrière la déchetterie, Rte des Prés :
le samedi 29 juin 2024 de 9 h 30 à 11 h 30
le samedi 16 novembre 2024 de 9 h 30 à 11 h 30

Prez-vers-Noréaz, Dépôt cantonniers, Rte du Moulin 29A
le samedi 1er juin 2024 de 9 h 30 à 11 h 30
le samedi 2 novembre 2024 de 9 h 30 à 11 h 30

Contact et infos

Administration communale

Commune d'Avry
Route des Fontanettes 57
1754 Avry-sur-Matran
026 470 40 00
commune@avry.ch
www.avry.ch

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation du centre de tri communal.

Règlements communaux

Pour plus d'informations, veuillez consulter nos règlements via le QR-code.



Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Avry

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4	1			4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8	5	4		8	6	3
M 9	6	5		9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15	12	11		15	13	10
M 16	13	12		16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18	15	14		18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	16
L 22	19	18		22	20	17
M 23	20	19		23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29	26	25		29	27	24
M 30	27	26		30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29	28			30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31				30
L						
M						

Calendrier

Avry

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale		3		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères - sacs officiels SACCO

Ramassage le vendredi dès 6 h 30 (voir plan de ramassage). Les sacs à ordures doivent être déposés **le jour même** au bord de la route ou dans des conteneurs.



Textiles et chaussures

Ils doivent être propres, rangés dans un sac en plastique. Des bennes sont à disposition au centre de tri communal. Les vêtements et chaussures sont récupérés périodiquement par des organismes privés.



Aluminium et boîtes de conserve

Pour le fer blanc et l'alu (boîtes de conserve, canettes), un conteneur est à disposition au centre de tri communal. **Remarque:** les boîtes doivent être lavées et le papier enlevé.



Déchets encombrants combustibles

Au centre de tri communal, une benne est à disposition. Deux ramassages sont prévus, sauf à la route de la Praly, **les mercredis 27 mars 2024 et 25 septembre 2024, dès 6 h 30. Attention ! pas de ferraille.**



Sagex

Au centre de tri communal, de petites quantités sont acceptées. Les chips d'emballage sont à déposer séparément.



Médicaments

Les médicaments doivent être rapportés dans les pharmacies.



Gazon

Au centre de tri communal, une benne est à disposition pendant les heures d'ouverture pour les déchets de gazon et de branches. Pour la mise à disposition de benne, s'adresser à l'administration communale, tél. 026/470.40.00



Bois

De petites quantités de bois non traité peuvent être déposées dans la benne au centre de tri communal.



Peintures payants

Les solvants, peintures, laques, vernis, petits pots ou restes de grands pots doivent être soigneusement emballés et rapportés au point de vente ou déposés au centre de tri communal (payant, CHF 4.-/kg).



Batteries d'autos payants

Les batteries seront retournées au point de vente ou déposées au centre de tri communal (tarif en page intermédiaire).



Dépouilles d'animaux

Les déchets carnés et cadavres d'animaux seront amenés au centre collecteur de déchets animaux SANIMA à Châtillon - Posieux, tél. 026 305 22 75 et 026 519 01 05 du lundi au vendredi de 13 h à 14 h 15.



Déchets inertes (petites quantités)

De petites quantités (**max. 50 l.**) peuvent être déposées dans la benne au centre de tri communal. Les déchets plus conséquents peuvent être amenés à la SFR à la route de la Comba 50, 1725 Posieux, tél. 026 401 25 15 (payant).



PET

Un conteneur est à disposition au centre de tri communal.



Papier et carton

Au centre de tri communal, une benne est à disposition durant les heures d'ouverture. **Ne pas y joindre de sac en plastique.**



Litière de chat

Les litières sont à éliminer dans les sacs officiels SACCO.



Piles et accumulateurs

Les piles peuvent être amenées directement dans les grandes surfaces. Un collecteur est également à disposition au centre de tri communal.



Autres déchets plastiques

Les plastiques ménagers sont amenés au centre de tri dans des sacs transparents vendus dans le kiosque du centre Coop à Matran, ou mis dans des sacs officiels SACCO.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Au centre de tri communal, un carton Croix-Rouge est à disposition.



Verre

Au centre de tri communal, des bennes pour les verres de différentes couleurs sont à disposition. Les verres perdus doivent être déposés sans fermeture.



Pneus payants

Les pneus usagés sont à retourner au point de vente ou déposés au centre de tri communal (tarif en page intermédiaire).



Appareils électriques et électroniques

A retourner au point de vente ou au centre de tri communal, les appareils ménagers (frigidaires, congélateurs) ainsi que les appareils électriques de loisirs (ordinateurs, etc...).



Capsules Nespresso (aluminium)

Seules les capsules Nespresso peuvent être déposées dans le conteneur prévu à cet effet.



Huiles minérales et végétales

Au centre de tri communal, les huiles usagées minérales et végétales doivent être déposées dans les conteneurs de récupération prévus à cet effet.



Ferraille (objets métalliques)

Une benne est à disposition pour la ferraille et les métaux au centre de tri communal.



Tubes lumineux (néon) / LED

Au centre de tri communal, une benne pour les ampoules et un paloxe pour les néons sont à disposition.



Couche-culotte

Les couche-culottes jetables sont à éliminer dans des sacs transparents qui seront ramassés lors de la tournée hebdomadaire du vendredi avec les sacs taxés.

SACS-POUBELLE officiels SACCO

Les sacs doivent être déposés **le jour même** au bord de la route ou dans les conteneurs prévus à cet effet.

Les sacs non conformes ne sont pas enlevés. Les conteneurs du commerce et de l'artisanat non munis du clip SACCO ne seront pas vidés.

Prix des sacs par rouleau de 10 pièces
TVA incluse :

Pour 5 pièces

Sac de 17 l. : CHF 11.60
Sac de 35 l. : CHF 21.00
Sac de 60 l. : CHF 33.50
Sac de 110 l.: CHF 31.00

Pour les conteneurs d'une capacité maximale de 800 l. le clip est à CHF 32.00 (TVA incluse).

TAXE ANNUELLE – Déchets urbains

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets – hors TVA** - est perçue comme suit :

- CHF 40.00 par personne de plus de 22 ans
- CHF 20.00 par personne de 18 ans révolus à 22 ans révolus.
- CHF 60.00 pour une entreprise comptant au maximum 1 poste à plein temps
- CHF 120.00 pour une entreprise jusqu'à et y compris 5 postes à plein temps
- Pour les autres entreprises de moins de 250 postes à plein temps, la taxe de base est majorée de CHF 60.- par tranche supplémentaire de 5 postes à plein temps.

Emolument pour prestations spéciales

Pour les tailles importantes, une benne est mise à disposition et ensuite évacuée par le service de l'édilité pour un montant forfaitaire de CHF 80.00, hors TVA, par voyage.

Prises en charge particulières au centre de tri communal :

- Batterie de moto gratuit
- Batterie de voiture CHF 5.00 l'unité
- Pneu de voiture sans jante CHF 5.00 l'unité
- Pneu de voiture avec jante CHF 10.00 l'unité
- Peinture, laques, vernis CHF 4.00 /kg

Tri du verre approprié

Le verre soigneusement trié par couleur permet une ristourne qui peut aller du simple au double. Les verres de couleur bleue peuvent être triés avec les verres de couleur verte. Nous vous encourageons à être attentifs à ce tri dans l'intérêt de tous.

Déchets des entreprises

Le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets mentionne à l'art.15, alinéa 2 :

Les entreprises ont uniquement accès au centre de tri communal pour y déposer leurs déchets urbains (ménagers). **Les déchets spécifiques liés à leurs activités seront éliminés dans les installations spécialisées.**

Dispositions particulières pour rappel

Pour les familles de 3 enfants et plus, la commune distribue, jusqu'à 18 ans révolus, 20 sacs de 35 litres par année civile.

Les langes et couches culottes sont à éliminer dans des sacs transparents.

Informations sur les ordures ménagères incinérables

La commune d'Avry fait partie de l'entente intercommunale SACCO qui gère l'application de la taxe au sac pour les communes de l'entente. Les sacs taxés gris avec le label SACCO peuvent être achetés dans les magasins et les centres commerciaux de la région.

Les taxes récoltées sont réparties dans les communes en fonction de la quantité d'ordures ménagères qui est amenée à l'usine d'incinération SAIDF. Cette somme sert à couvrir les frais de ramassage hebdomadaire (voir le calendrier joint), le transport et l'incinération.

